



CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Je vous prie d'assister, le **Vendredi 11 octobre 2024 à 18H00**, à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la **Halle des Sports Jean Raynaud à Vias**.

La réunion est retransmise en direct sur la page Facebook de la Ville :

Vias Méditerranée -www.facebook.com/viasmediterranee.

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 juillet 2024 du Conseil Municipal, Décisions de Monsieur le Maire prises en application de l'article L2122-22 du CGCT.

ORDRE DU JOUR

1) **Finances**

- a. Décision Modificative n°1 de la commune
- b. Admission en non-valeur – Budget communal
- c. Octroi d'une subvention à l'association « Les Amis du carnaval »

2) **Urbanisme**

- a. Acquisition de la parcelle cadastrée section AW n° 50 sise lieudit « Sainte Cécile » et de la parcelle cadastrée section AB n° 163 sise lieudit « Le Libron »
- b. Acquisition de la parcelle cadastrée section AH n°103 sise lieudit « La Cosse »
- c. Acquisition des parcelles cadastrées section AC n°80-81 et 83 sises lieudit « Le Trou du ragout »
- d. Acquisition des parcelles cadastrées section BH n° 103 et 104 (avec les 1/11^{ème} indivis en nature de chemin – ex BH n° 1368) sises Chemin du Barrage
- e. Alignement Chemin des Litanies et Chemin des Caminières : acquisition de la parcelle cadastrée section BR n°336p de Messieurs MAURIN par la commune
- f. Identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables – Modalités de la concertation
- g. Attribution d'une subvention d'équilibre à Sète Thau Habitat pour la réalisation d'un programme de construction de 28 logements locatifs sociaux, chemin de l'Estagnol
- h. Attribution d'une subvention d'équilibre à la CDC Habitat pour la réalisation d'un programme de construction de 34 logements locatifs sociaux, avenue du Général de Goys

3) Ressources Humaines

- a. Tableau des effectifs – créations d’emplois suite à la mise à jour de l’organigramme
- b. Constitution du Cabinet de l’Autorité territoriale
- c. Mise en œuvre du télétravail
- d. Conditions d’accueil et de formation des apprentis

NB : Une note de synthèse explicative pour chacun des points ci-dessus est jointe à la présente convocation.

A Vias, le 4 octobre 2024.

Maître Jordan DARTIER
Maire de Vias



Pouvoir

Je soussigné (e), donne pouvoir à

pour me représenter et participer aux votes lors de la séance du Conseil Municipal du

A Vias, le.....

Signature